

Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 2 • Numéro 4 | Le 2 décembre 2005

PRODUCTION PORCINE

Le maintien des restrictions est demandé par la CMQ

Le projet de loi 54 prévoit que les restrictions sur la venue de nouveaux élevages porcins seront levées pour l'ensemble du Québec le 15 décembre prochain. Réunis en conseil, les élus de la Communauté métropolitaine de Québec ont demandé au gouvernement du Québec de maintenir ces restrictions pour une période d'au moins un an. Les motifs invoqués par la CMQ portent notamment sur le fait que les municipalités n'ont pas disposé du temps nécessaire pour utiliser les nouveaux pouvoirs de contingentement leur permettant de restreindre le nombre ou la dimension des élevages porcins, pouvoirs qui leur ont été accordés par le gouvernement et dont les modalités n'ont été connues qu'au printemps 2005. Rappelons que les restrictions visent à interdire l'implantation de nouveaux élevages porcins dans les municipalités en surplus de phosphore. Elles portent également sur l'exigence que les déjections animales d'un nouvel élevage porcin fassent l'objet d'un traitement complet ou que tout promoteur d'un projet porcin soit propriétaire en tout ou en partie (à 50 %) des terres où est prévu l'épandage.

Les élus de la CMQ ont rappelé que l'élaboration de telles mesures implique des travaux d'analyse et une consultation des intervenants concernés et de la population.

RAPPORT ANNUEL

Une année marquée par la réalisation d'outils de planification

Le tout dernier rapport annuel de la CMQ est maintenant disponible. Ses lecteurs constateront que l'année a principalement été marquée par la réalisation des premiers outils de planification à l'échelle du territoire métropolitain. Leur élaboration a donné lieu à de vastes consultations publiques au cours desquelles près de 150 mémoires ont été reçus et analysés par la CMQ.

La production du premier plan de gestion des matières résiduelles à l'échelle métropolitaine (Rive-Nord), l'élaboration d'un projet de vision stratégique portant sur le développement social, culturel, économique, environnemental et sur l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années ainsi que le dépôt d'un premier projet de plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique ont monopolisé une partie importante des énergies de la Communauté au cours de cette année.

L'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, la réalisation d'études stratégiques, la mise en place du premier laissez-passer de transport en commun métropolitain, la tenue du second Forum métropolitain réunissant près d'une centaine d'élus municipaux, la production d'un bulletin de liaison et la mise en ligne du site Internet de la CMQ figurent parmi les autres réalisations de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année écoulée.

NOUVEAU BOTTIN DU RÉEMPLOI DISTRIBUÉ DANS CHAQUE FOYER

Parce qu'il est uRRRgent de réduire le contenu de nos poubelles

Vêtements devenus trop petits, jouets inutiles, cartouches d'encre et restes de peinture prennent encore trop vite le chemin de nos poubelles au détriment de l'environnement.

Afin d'aider la population à adopter des habitudes plus écologiques, la Communauté métropolitaine de Québec vient de produire, en étroite collaboration avec la Ville de Québec et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans, un tout nouveau Bottin du réemploi. Cet outil s'inscrit dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté par la CMQ en décembre 2004.

Distribué dans chacun des 263 000 foyers du territoire, le Bottin est divisé en cinq grandes sections selon la catégorie d'articles considérés : maison, matériel électronique et informatique, automobile, encombrants et résidus domestiques dangereux. Chacune des catégories énumère les objets domestiques qui en font partie et donne les coordonnées d'organismes communautaires, d'entreprises d'économie sociale, de commerces et d'écocentres municipaux disponibles pour le réemploi, et ce par MRC, municipalité et/ou arrondissement de la portion nord de la CMQ. Avec plus de 220 adresses et numéros de téléphone, la question de ne pas savoir que faire de ces objets ne devrait plus se poser.

Selon les statistiques disponibles, 85 % de ce qui est actuellement jeté à la poubelle peut être réutilisé. D'ici 2008, l'objectif de mise en valeur de nos résidus domestiques a été fixé à 60 % par le gouvernement du Québec. Sur le territoire de la CMQ, ce pourcentage n'était que de 24 % en 2002. Il est donc véritablement uRRRgent d'agir, un message que la Communauté métropolitaine de Québec a récemment fait paraître à la radio, dans les journaux et sur les autobus.

On peut également consulter la version électronique du Bottin du réemploi au www.pgmr.info.

CONCURRENCE MONTRÉAL / QUÉBEC CONCERNANT LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

La CMQ demande au gouvernement de réaliser
« Le Québec des grandes villes »

La concurrence que se livrent Montréal et Québec pour la tenue d'événements d'envergure devient un obstacle majeur pour chacune d'elles. De plus en plus, les calendriers des deux villes proposent des activités similaires, au même moment ou presque, et qui attirent la même clientèle, ce qui nuit autant à l'une qu'à l'autre.

Afin de remédier à cette situation, le gouvernement a adopté la nouvelle Politique touristique du Québec qui prévoit une meilleure collaboration et une plus grande concertation entre les régions, notamment en ce qui concerne le regroupement d'expériences connu sous l'appellation « Le Québec des grandes villes ». Le gouvernement s'est ainsi engagé à préparer un plan intégré qui comprendra, en plus des actions de promotion internationale, d'autres sujets de planification ayant une incidence sur ce regroupement d'expériences.

Le conseil de la CMQ a donc décidé d'insister auprès du gouvernement afin que ce plan soit réalisé dans les meilleurs délais, en portant une attention particulière et prioritaire aux grands événements touristiques. Il demande aussi d'associer la CMQ et d'autres intervenants de la région métropolitaine de Québec à la planification, la préparation, la production et le suivi de ce plan intégré. L'objectif ultime vise à éviter la concurrence entre régions afin que puissent être maximisées, sur l'ensemble du territoire québécois, les retombées économiques résultant de la tenue de ces grands événements touristiques.

LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Une vision métropolitaine de son aménagement et de son développement

Le fleuve et ses rives exercent un rôle structurant pour toute la région métropolitaine. Le nombre d'intervenants privés et publics qui s'y intéressent, les préoccupations diverses de chacun ainsi que les différentes fonctions urbaines de ce cours d'eau majestueux en font un élément pour le moins complexe.

Le fleuve Saint-Laurent étant une composante incontournable du paysage métropolitain, la CMQ a choisi d'en faire un des éléments structurants de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Pour se doter d'une vision pour le développement et l'aménagement du fleuve et de ses rives, dans les limites de son territoire, et la guider dans ses actions subséquentes, la CMQ a récemment octroyé un mandat à la firme Pluram. Les axes de réflexion qui doivent faire partie de la vision sont au nombre de trois : le développement du territoire à des fins récréatives, le développement économique et la protection de l'environnement et des paysages. Les travaux devraient déboucher sur une vision rassembleuse, créatrice de valeurs et qui favorise un développement distinctif des autres régions métropolitaines. Cette vision fera partie intégrante du projet de schéma qui sera soumis à la consultation en 2006.



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.

LE PROJET DE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Les travaux vont bon train

L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) sont au cœur des responsabilités de la CMQ. À ce jour, plusieurs étapes ont déjà été franchies afin de mener à bien ce projet qui touche toute la population du territoire.

L'adoption de la vision stratégique de notre développement économique, social, culturel et environnemental et de l'aménagement du territoire a constitué l'une de ces étapes. Inspirée des orientations ayant émergé lors des forums métropolitains de 2003 et 2004, cette vision a également été soumise à la consultation publique sur chacun des territoires composant la CMQ.

Différentes études sont par la suite venues enrichir la connaissance du territoire afin de permettre à la CMQ de mieux cerner les enjeux, les contraintes et les défis auxquels le schéma devra s'attaquer. En septembre dernier, le document *Préparer l'avenir* sur les grands enjeux de notre développement économique a été adopté par le conseil de la CMQ. Certains éléments de ce document feront partie intégrante du schéma à venir.

Enfin, le conseil a pris acte et transmis aux 26 municipalités de la CMQ deux rapports d'orientation concernant le territoire agricole et les espaces verts, bleus et blancs. De nombreuses études et analyses, pour la plupart disponibles sur le site Internet de la CMQ, ont également été réalisées.

En 2006, le projet de SMAD sera déposé au conseil de la CMQ pour approbation, puis soumis à la consultation publique. Ce n'est qu'au terme de ce processus que le schéma sera soumis aux membres du conseil pour adoption, puis déposé auprès du ministre des Affaires municipales et des Régions pour approbation finale.

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Sainte-Foy (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à info@cmquebec.qc.ca.

www.cmquebec.qc.ca